



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 34-5 - PORT CROUTON -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL  
DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 -  
INFORMATION AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

39/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie, 23 DEC. 2020

Le  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

le 5 JAN. 2021  
Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du port du Croûton à l'Association du Port du Croûton par une délibération du 6 avril 2007, prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de 15 ans, à échéance du 30 juin 2022.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, l'Association du Port du Croûton a transmis le rapport annuel du Délégué pour l'année 2019 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ce port comporte 399 places pouvant accueillir des unités jusqu'à 10 mètres. Durant l'année 2019 le port a accueilli 305 sociétaires, 53 usagers à l'année et 20 passagers.

Toutes les boucles d'amarrage sont distribuées y compris les postes réservés aux passagers. La liste d'attente enregistre 118 demandes dont 25 ont été honorées à ce jour.

En 2019, 31 navires ont été accueillis provisoirement, ce qui représente un taux de 7,8 %.

Concernant les propositions tarifaires, une augmentation de redevance de 30 % a été appliquée uniquement aux embarcations servant à une activité commerciale. Cette augmentation a été validée par le Conseil Portuaire du 20 décembre 2018 et appliquée en 2019. Elle concerne 11 postes d'amarrage.

Le délégué a versé à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, au titre de la redevance annuelle, 3 % de son chiffre d'affaires **451 900 € H.T** de l'exercice clôt au 31 décembre 2019, soit **13 557 €**.

Le délégué maintient un effort d'entretien et de rénovation afin d'apporter le meilleur service aux usagers. A ce titre, le montant des investissements pour 2019 est de **107 369 €**.

Après avoir été le premier port associatif certifié « **Ports Propres** », le Port du Croûton continue ses efforts en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines. En partenariat avec l'Union des Ports de Plaisance de la Côte d'Azur (UPACA), il s'est engagé dans la démarche « **Ports Propres Actifs en Biodiversité** ». Cette certification obtenue valorise l'engagement des gestionnaires de ports qui agissent en faveur de la biodiversité locale.

Le port du Croûton est le 1<sup>er</sup> port de plaisance associatif à obtenir ce label.

Le délégué participe activement à l'animation de la cité au travers de fêtes traditionnelles, maritimes et patrimoniales.

Conformément à l'Article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 décembre 2020.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port du Croûton » s'agissant de la Délégation de Service Public du Port du Croûton, pour l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.34-5 - PORT CROUTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/01/2021

---

**Numéro de l'acte :** 740977 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201218-740977-DE

---

**Date de décision :** 18/12/2020

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public